



## Arrêté n° 2023-153- ACC

**Objet : demande d'ouverture de débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes le dimanche 2 juillet lors d'un vide grenier.**

**Le Maire de la commune de La Plaine-sur-Mer,**

Vu le code de la santé publique, article L.3334.2

Considérant la demande d'ouverture de débit de boissons temporaire formulé par Monsieur Gérald LEROUX, président de l'association «Boxing Team 44», association dont le siège social est situé 6 boulevard de la république, 44730 Saint-Michel-Chef-Chef, pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes, à l'occasion d'un vide grenier, le dimanche 2 juillet 2023 de 10 h 00 à 19 h 00, parking de Port-Giraud.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Monsieur Gérald LEROUX en sa qualité de président de l'association «Boxing Team 44» est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> groupes à l'occasion d'un vide grenier qui aura lieu le dimanche 2 juillet 2023 de 10 h 00 à 19 h 00, parking de Port-Giraud.

**Article 2 :** Cette autorisation est valable le dimanche 2 juillet 2023 de 10h00 à 19h00.

**Article 3 :** Madame le Maire et la directrice générale des services sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5 :** L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Gérald LEROUX, président de l'association «Boxing Team 44»
- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de Gendarmerie de Pornic
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale de La Plaine-sur-Mer

La Plaine-sur-Mer, le 9 mai 2023

Séverine MARCHAND  
Maire

